

N° 2438

N° 506

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

SEIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 3 avril 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat le 3 avril 2024

PROJET DE LOI ORGANIQUE

modifiant la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution,

**TEXTE ÉLABORÉ PAR
LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE**

Voir les numéros :

Sénat : 1^{re} lecture : **230, 296, 300, 302** et T.A. **67** (2023-2024).

Commission mixte paritaire : **504** (2023-2024).

Assemblée nationale (16^e législature) : 1^{re} lecture : **2198, 2300** et T.A. **263**.

Projet de loi organique modifiant la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution

Article 1^{er}

- ① Le tableau annexé à la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution est ainsi modifié :
- ② 1° La première colonne de la vingtième ligne est complétée par les mots : « et de radioprotection » ;
- ③ 1° *bis* (Supprimé)
- ④ 1° *ter* La trente-huitième ligne est supprimée ;
- ⑤ 1° *quater* La première colonne de la trente-neuvième ligne est ainsi rédigée : « Haute autorité de l'audit » ;
- ⑥ 2° La quarante-cinquième ligne est supprimée ;
- ⑦ 3° (*nouveau*) Après la cinquante-deuxième ligne, est insérée une ligne ainsi rédigée :
- ⑧
- | | |
|---------------|--|
| Société Orano | Présidence du conseil d'administration |
|---------------|--|

.....

Article 3

Le 3° de l'article 1^{er} ne s'applique pas au mandat de président du conseil d'administration de la société Orano en cours à la date de publication de la présente loi.